FONDS DE DOTATION

DÉCEMBRE 2017

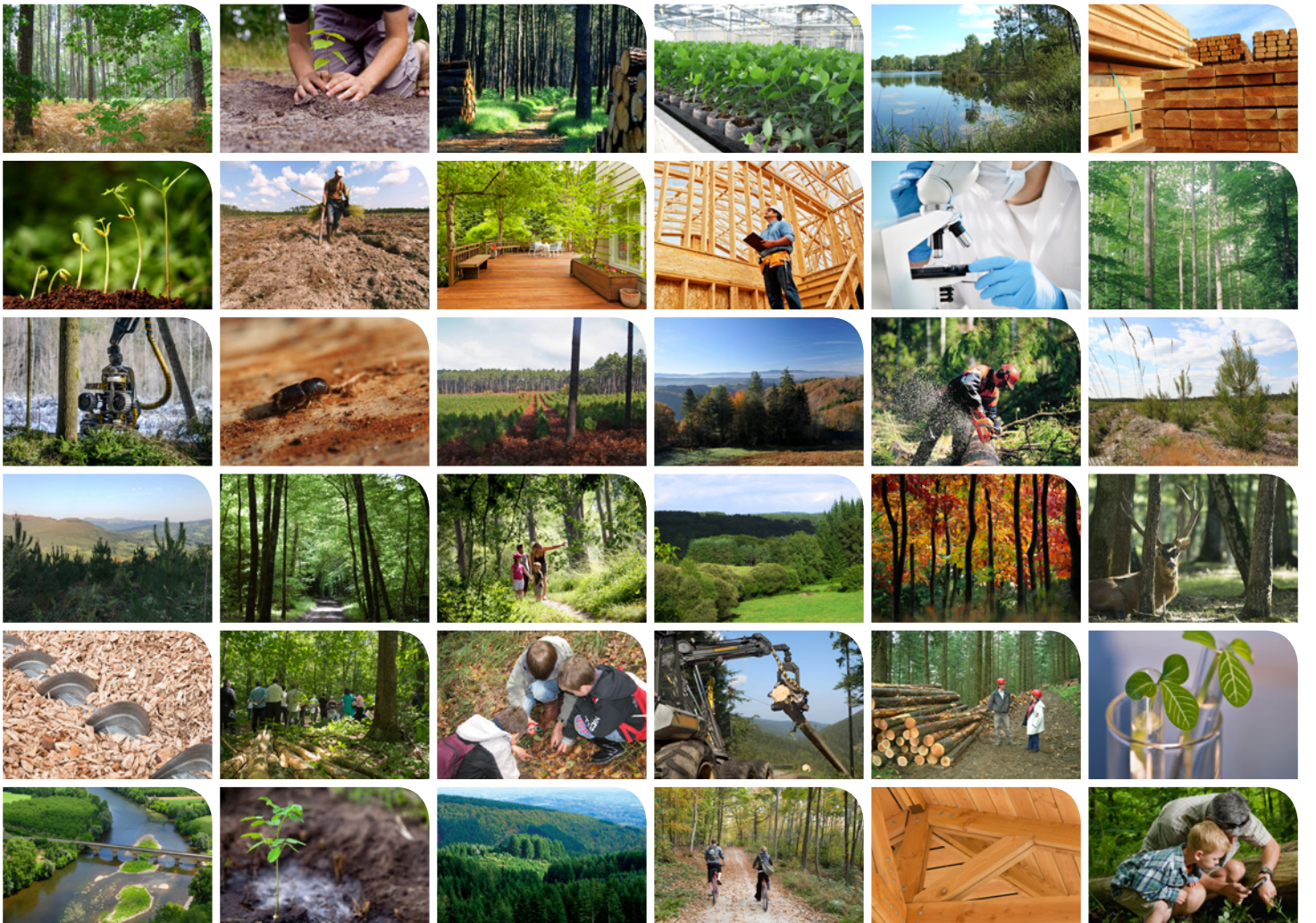

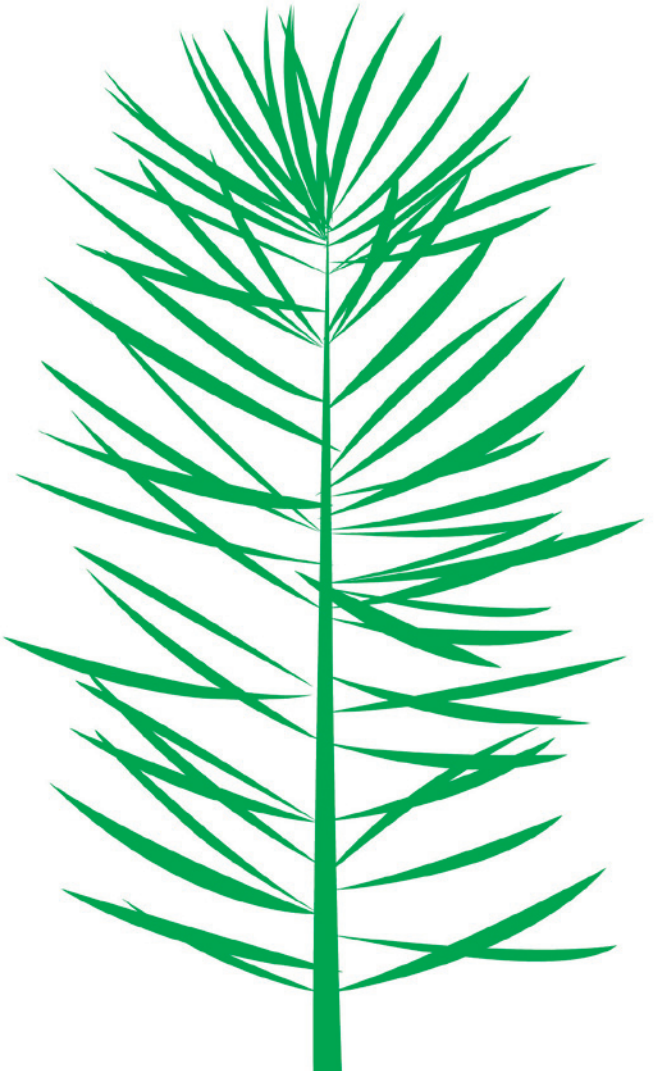

Sommaire

P. 5 Édito du Président

P. 6 La forêt, acteur clé du développement durable des territoires

P. 7 Le cycle vertueux de la forêt et du bois

P. 8 Plantons pour l'avenir, 5 objectifs structurants

P. 10 Gouvernance et coordination

P. 11 Les trois programmes à accompagner

P. 12 « Planter »

P. 14 « Sensibiliser et former »

P. 16 « Innover »

P. 18 Le cercle vertueux du don

P. 19 Le cercle vertueux de l'avance remboursable

P. 20 Témoignages

P. 22 Comment participer ?

P. 24 Contacts

1990
De 130 millions...

2017
... à moins de
76 millions d'arbres
plantés chaque année

Agissons,
Plantons pour
l'avenir !

Quand la France
plante **70 millions**
d'arbres par an,

l'Allemagne en plante
300 millions

Et la Pologne **1 milliard**

Le renouvellement de la forêt française n'est plus assuré !

CONSÉQUENCES

- La forêt ne suffit plus à répondre à la demande de bois qui ne cesse de s'accroître
- De nombreux emplois en milieu rural disparaissent
- La forêt ne joue plus son rôle au niveau de la biodiversité, de l'eau, des changements climatiques

ÉDITO DU PRÉSIDENT

L'Arbre et la Forêt constituent notre exceptionnel patrimoine environnemental commun.

Leur présence façonne nos paysages, protège nos sols, purifie l'eau et l'air. Leur gestion et leur utilisation soutiennent en France, depuis toujours, une filière économique. Dans nos régions, aujourd'hui tempérées, l'arbre pousse et meurt. Il doit être replanté, pour à son tour entrer dans ce formidable cycle de la nature. C'est ainsi que l'homme devient acteur de la gestion durable. Plantations, exploitations, transformations, sont les garanties indispensables à sa survie.

Mais aujourd'hui, notre forêt est en péril, il y a urgence à réagir !

L'acte de reboisement est trop souvent abandonné : 70 millions d'arbres plantés en France chaque année, contre 600 millions en Turquie ou encore 1 milliard en Pologne. Où seront demain la forêt et ses emplois locaux sources de vie sociale et économique dans nos villages ruraux ?

C'est en ce sens que la loi d'avenir d'octobre 2014 reconnaît « le reboisement dans le cadre d'une gestion durable » comme une action d'intérêt général.

Vous pouvez, vous devez nous aider à perpétuer ces forêts que chacun nous envie. Un régime fiscal en faveur du mécénat vous le facilite. Vous mobiliserez vos équipes administratives et professionnelles autour de la gestion durable, vous pourrez valoriser auprès de votre clientèle votre participation à la sauvegarde de toute une filière économique séculaire, mais surtout, vous deviendrez acteur de cet environnement exceptionnel !

C'est pourquoi nous avons créé ce fonds unique en France : pour pouvoir confier aux générations futures « le plus beau pays du Monde » : la France. Plantons ensemble, plantons en France, Plantons pour l'avenir !

Henri de Cerval
Président

LA FORÊT, ACTEUR CLÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

UNE RESSOURCE NATURELLE À FORT POTENTIEL

La forêt française couvre 16 millions d'hectares - soit plus de 25 % du territoire

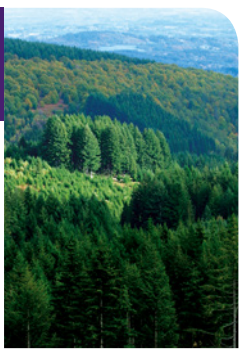

UNE SOURCE INDISPENSABLE DE MATIÈRES PREMIÈRES

Chaque année, 35 millions de m^3 de bois sont consommés en France pour la construction, l'industrie et l'énergie

UNE FILIÈRE ÉCONOMIQUE À PART ENTIÈRE

La filière forêt bois française représente 450 000 emplois et 50 milliards d'euros de chiffre d'affaires

UN ÉLÉMENT MAJEUR DE LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

1 m^3 de bois séquestre 1 tonne de CO_2 ; les produits bois se substituent aux énergies fossiles et aux matériaux énergivores

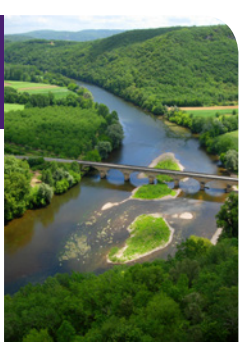

UN GARANT DE LA BIODIVERSITÉ NATURELLE

La forêt comporte plus de 130 espèces d'arbres, 73 espèces de mammifères et 120 espèces d'oiseaux

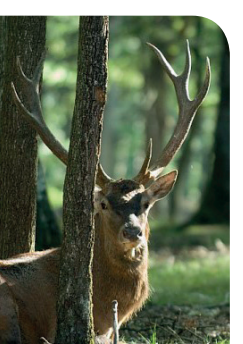

UNE OFFRE DE LOISIRS TRÈS DÉVELOPPÉE

11 000 km de sentiers de randonnées, 9 000 km de pistes cavalières, champignons, chasse...

LE CYCLE VERTUEUX DE LA FORÊT ET DU BOIS

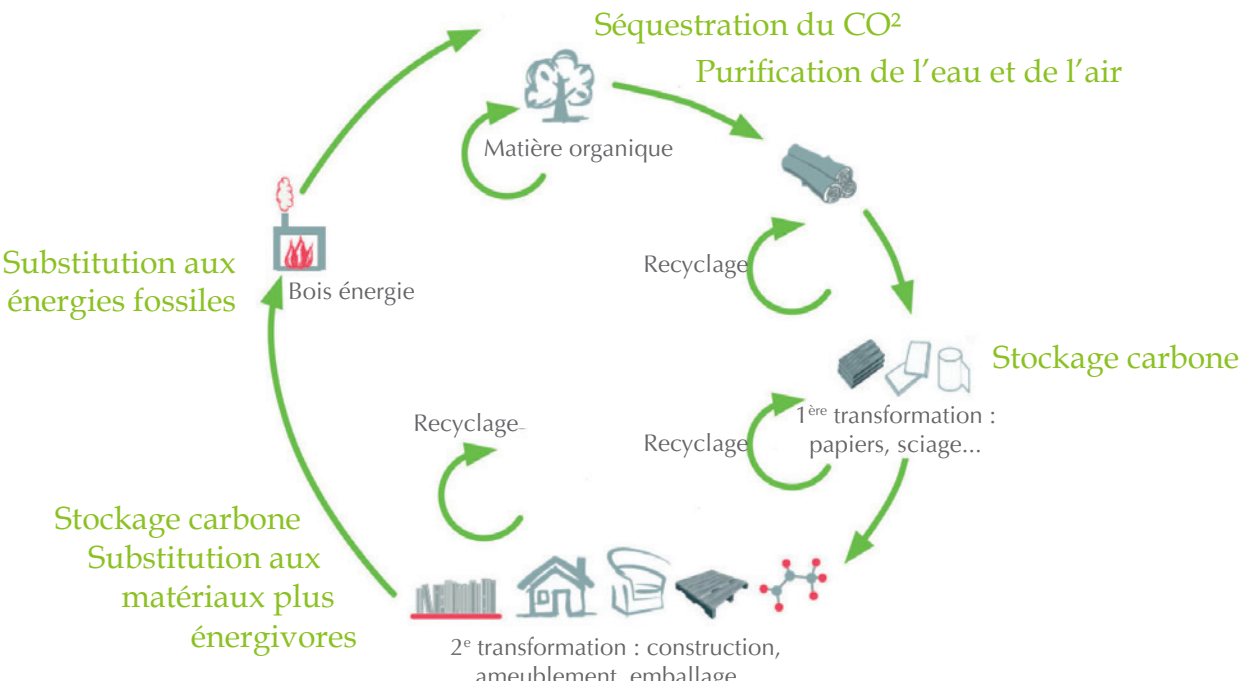

PLANTONS POUR L'AVENIR

5 OBJECTIFS STRUCTURANTS

« Plantons pour l'avenir » est un Fonds de dotation ambitieux et innovant, créé pour répondre concrètement aux enjeux actuels et futurs du reboisement en France.

Son action concourt notamment à la réalisation des 5 objectifs ci-contre :

PLANTER / REPLANTER

En soutenant directement des opérations de (re)boisements, tout particulièrement sur des parcelles malvenantes.

ENCOURAGER UNE GESTION DURABLE DE LA FORÊT

En favorisant une gestion dynamique des forêts qui maintiennent un équilibre entre production, biodiversité et respect des usagers.

OBJECTIFS 2025

10 000 000 € de dons récoltés
=
8 000 hectares replantés
=
10 000 000 de plants mis en terre

SOUTENIR UNE FILIÈRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

En créant la ressource pour approvisionner l'industrie locale, et en favorisant la formation et l'emploi en milieu rural.

MOBILISER L'OPINION

En oeuvrant pour une prise de conscience de toutes les générations sur le rôle primordial de la forêt et l'importance de conserver ce patrimoine d'exception.

FAVORISER L'INNOVATION

En soutenant le développement de techniques et de pratiques de gestion forestière innovantes, adaptées aux challenges environnementaux de demain.

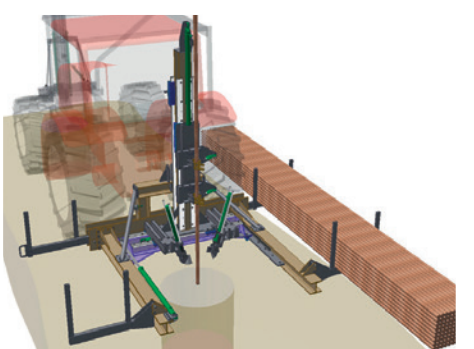

GOUVERNANCE ET COORDINATION

ORGANES DÉCISIONNAIRES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Définit la stratégie du Fonds et valide sa mise en oeuvre opérationnelle

FONDS DE DOTATION

COMITÉ TECHNIQUE

Elabore les appels à projets et analyse les dossiers

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU MÉCÉNAT

Définit et met en oeuvre la stratégie de promotion et anime le suivi des relations avec les mécènes

COMITÉ DES AMBASSADEURS

Soutient et promeut les actions du Fonds lors de réunions et interventions médiatiques

COMITÉ DES MÉCÈNES

Réunions régulières de tous les mécènes au sein d'un Club

LES TROIS PROGRAMMES À ACCOMPAGNER

Le Fonds de dotation a pour vocation de conduire, directement ou indirectement, toute mission d'intérêt général concourant à la défense de l'environnement naturel. Il s'inscrit parfaitement dans la lignée de la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, reconnaissant d'intérêt général « la protection et la mise en valeur des bois et forêts ainsi que le reboisement dans le cadre d'une gestion durable ». Ce fonds s'appuie sur les compétences d'un réseau de professionnels impliqués au quotidien dans la gestion durable des forêts.

Il est structuré autour de 3 programmes au sein desquels il propose d'associer les entreprises :

PLANTER

Pour constituer la forêt de demain.

SENSIBILISER ET FORMER

Pour transmettre un savoir-faire et un patrimoine aux générations futures.

INNOVER

Pour améliorer en continu les conditions de la dynamique forestière.

« PLANTER »

En soutenant le programme PLANTER, vous contribuez à :

- **PLANTER** 1 million à l'horizon 2018, et 10 millions d'arbres à l'horizon 2025.
- **CAPTER** une partie des émissions de gaz à effet de serre induites par vos activités.
- **AGIR** contre les changements climatiques.
- **MAINTENIR** l'emploi en milieu rural.
- **CRÉER** la ressource nécessaire pour approvisionner les industries en bois français.
- **ILLUSTRER** très concrètement votre engagement dans le développement durable des territoires auprès de vos administrateurs, salariés, clients et partenaires.

Le programme « PLANTER » engage les propriétaires à adhérer aux labels de gestion durable PEFC et/ou FSC

« La plantation permet d'introduire des essences adaptées aux évolutions climatiques et aux besoins économiques de demain, par l'intermédiaire de variétés forestières améliorées qui disposent d'une base génétique plus large que celle des peuplements naturels, ce qui leurs confèrent une adaptabilité plus importante et donne des peuplements plus résistants. »

Source GIE SFA, « Variétés forestières améliorées - Pour une forêt d'avenir »

Le programme PLANTER permet notamment de financer les actions et projets suivants :

APPELS À PROJETS NATIONAUX

- Projets individuels présentés par des propriétaires forestiers

PROJETS TERRITORIAUX

- Reboisement des peuplements pauvres ou sinistrés dans votre région

PROJETS THÉMATIQUES

- Développement de l'économie circulaire des territoires
- Préservation de la biodiversité
- Dynamisation de la captation de carbone

« SENSIBILISER ET FORMER »

En soutenant le programme SENSIBILISER ET FORMER, vous contribuez à :

- **FORMER** des jeunes aux métiers d'une filière d'avenir.
- **SENSIBILISER** le grand public sur les enjeux de la reforestation.
- **FORMER** des propriétaires forestiers à la gestion durable de leur forêt.
- **TRANSMETTRE** les valeurs du développement durable aux générations futures.

Le programme SENSIBILISER ET FORMER permet notamment de financer les actions et projets suivants :

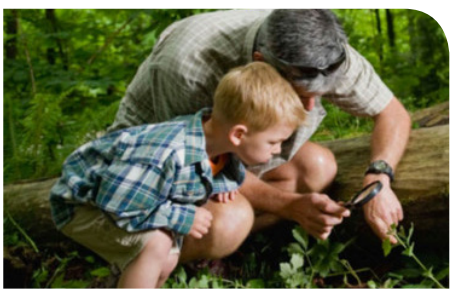

AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

- Journée internationale des forêts
- Journée de sensibilisation dédiée en forêt pour les entreprises

AUPRÈS DES JEUNES

- Journées des écoliers en forêt / en pépinière
- Participation de groupes d'enfants à des actions de plantation
- Journées de rencontres avec les professionnels de la filière

AUPRÈS DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

- Formations à la gestion durable des forêts
- Journées inter-générationnelles de sensibilisation des nouveaux et futurs propriétaires forestiers

« INNOVER »

En soutenant le programme INNOVER, vous contribuez à :

- **DÉVELOPPER** de nouvelles techniques de reboisement et de renouvellement des forêts.
- **AMÉLIORER** la génétique des essences d'avenir.
- **ADAPTER** la gestion des forêts aux changements climatiques.
- **OPTIMISER** la protection phytosanitaire des forêts.

Le programme INNOVER permet notamment de financer les actions et projets suivants :

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- Amélioration génétique
- Mise en place de vergers à graines
- Développement et suivi de nouveaux itinéraires sylvicoles

TECHNIQUES DE REBOISEMENT

- Développement de la mécanisation
- Nouvelles techniques de renouvellement des forêts

R&D PHYTOSANITAIRE

- Hylobe
- Nématode
- Surveillance de la forêt par télédétection

LE CERCLE VERTUEUX DU DON :
CONSTRUIRE UN AVENIR DURABLE

*Données moyennes, sur un cycle de 35 à 50 ans, source FCBA et MAAF

(1) 4 000 € net pour le donateur entreprise, 3 400 € net pour le donateur particulier

Après réduction d'impôt sur les sociétés de 60% du montant du don, dans la limite de 0.5% du chiffre d'affaires pour les entreprises, ou réduction d'impôt sur le revenu de 66% du montant du don, dans la limite de 20% du revenu imposable pour les particuliers.

LE CERCLE VERTUEUX DE L'AVANCE REMBOURSABLE

Dans le cadre du programme « PLANTER »,
l'aide accordée au propriétaire forestier est une avance remboursable...

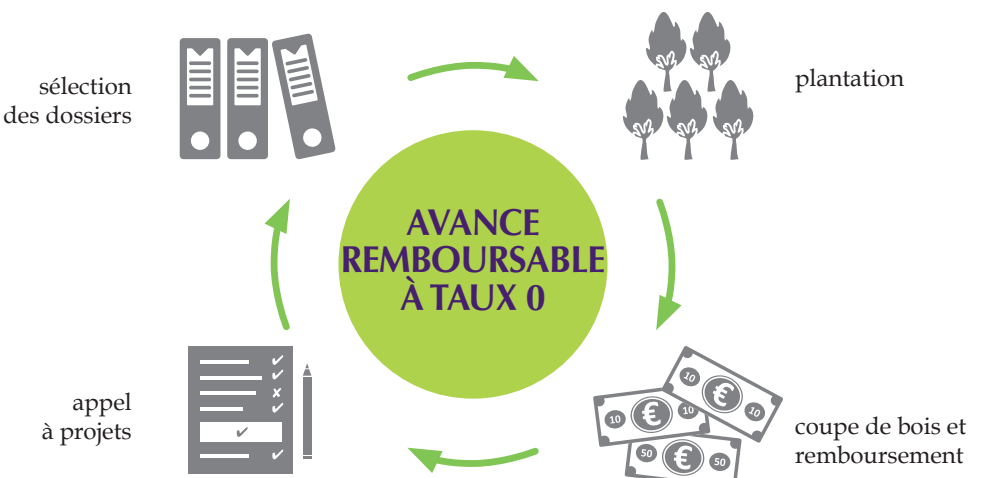

... réutilisée, au fil des remboursements, pour accompagner d'autres projets de (re)boisement... sur des décénnies !

TÉMOIGNAGES

Jean-Manuel Bluet,
Directeur Développement Durable
Coordination CSV Nestlé France

► *MÉCÈNE ENTREPRISE*

« Le Groupe Nestlé, présent dans beaucoup de pays sur de nombreuses catégories alimentaires, est engagé dans la préservation et la gestion durable des ressources naturelles car nous reconnaissons que notre développement en dépend très largement : c'est ce que nous appelons la Création de Valeur Partagée. En France, nous contribuons également à ces efforts en accompagnant la transition des filières agricoles et forestières qui nous fournissent, vers des modèles plus respectueux desécosystèmes et de la qualité de l'eau. C'est donc naturellement que nous souhaitons soutenir « Plantons pour l'avenir » en nous associant à nos fournisseurs pour contribuer au maintien d'un important massif forestier en France, ressource essentielle pour nos emballages et pour la fourniture d'énergie et de bois d'oeuvre local et durable. »

Nicolas Le Feuvre, Président
Jean-Michel Boulay, Directeur Général
Smurfit Kappa Comptoir du Pin

► *MÉCÈNE ENTREPRISE*

« Smurfit Kappa a naturellement rejoint « Plantons pour l'avenir » à la fois pour affirmer son lien historique avec le massif aquitain et pour participer activement au développement du patrimoine forestier. Les 2 tempêtes successives qui ont touché notre forêt, ont fait du reboisement et de la prise en compte des surfaces en déshérence un enjeu prioritaire. Responsabilité sociale et environnementale sont au coeur des préoccupations de Smurfit Kappa, qui complète avec le Fonds l'ensemble des initiatives déjà entreprises par le Groupe dans le cadre de sa politique ambitieuse de développement d'une économie circulaire vertueuse. »

Frédéric Coirier,
Président du Directoire
Groupe Poujoulat

► *MÉCÈNE ENTREPRISE*

« Le groupe Poujoulat, leader européen des conduits de cheminées, entretient depuis toujours des relations durables avec ses fournisseurs et partenaires, afin de garantir service, performance et qualité à ses clients. Mais aujourd'hui, je m'inquiète sérieusement du manque de renouvellement de la forêt française. Sachant que les fonds publics se font rares, l'initiative privée « Plantons pour l'avenir », portée par des acteurs de la filière, m'a tout de suite parue intéressante et en cohérence totale avec notre démarche de recherche constante de pérennité. C'est en ce sens que j'ai décidé de soutenir le Fonds sur plusieurs années ! »

Rémi Garuz,
Président
Crédit Agricole Aquitaine

► *MÉCÈNE ENTREPRISE*

« Notre modèle de banque coopérative est porteur d'un lien de responsabilité avec son territoire qui s'exprime dans notre Pacte Coopératif et Territorial. Il est fondé sur la conviction que nous avons un rôle à jouer en coopération avec les acteurs locaux, dans un développement durable de notre territoire. Nous avons souhaité faire du développement économique de l'Aquitaine et de la protection de son capital naturel des enjeux majeurs de ce Pacte. Notre soutien à « Plantons pour l'avenir » s'inscrit naturellement dans cette volonté d'être utile et responsable, d'affirmer notre différence et d'être plus qu'une Banque. »

Georges Dublanc,
Médecin

► *MÉCÈNE INDIVIDUEL*

« A l'heure où les changements climatiques deviennent une préoccupation mondiale grandissante, j'ai décidé d'agir concrètement pour l'avenir de mes petits-enfants et des générations futures. J'ai donc choisi de m'investir dans la régénération des forêts françaises en soutenant, à hauteur de mes moyens, le Fonds de dotation « Plantons pour l'avenir ». Par ma contribution au reboisement, j'ai également conscience de participer au développement économique de ma région et au soutien de la production de bois français : autant de raisons qui justifient mon engagement ! »

Mme Rouanet,
Sylvicultrice en Gironde

► *BÉNÉFICIAIRE DU PROGRAMME « PLANTER »*

« J'étais propriétaire de parcelles malvenantes, dans une impasse économique ; je suis maintenant propriétaire de parcelles de Pins gérées durablement et destinées à produire du bois de qualité. Je suis fière de pouvoir participer aujourd'hui, grâce au soutien simple et efficace de «Plantons pour l'avenir,» au renouvellement de la forêt française et au dynamisme d'une filière d'avenir. »

M. Bordes,
Sylviculteur en Corrèze

► *BÉNÉFICIAIRE DU PROGRAMME « PLANTER »*

« Plantons pour l'avenir » m'a octroyé une avance permettant de redonner vie à ma propriété, en y replantant Douglas, Pins sylvestre et Epicéas, sur une parcelle de 6 hectares, aujourd'hui productive et pleine de biodiversité. J'ai ainsi pu financer les travaux préparatoires et la plantation, mais également les entretiens des cinq premières années, indispensables à la réussite du peuplement. »

COMMENT PARTICIPER ?

5 NIVEAUX D'IMPLICATION

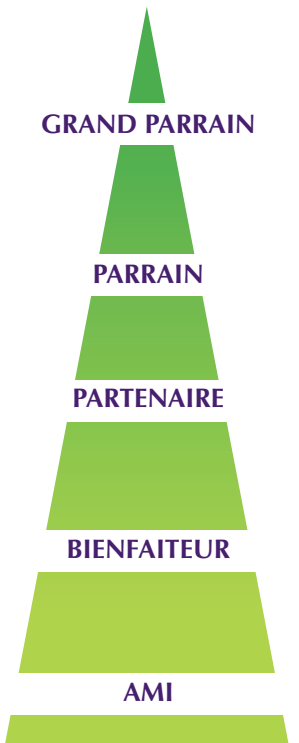

Montants annuels des dons	*Contreparties**
50 000 € et +	• Mise en valeur privilégiée sur tous les supports de communication et communiqués de presse • Une page dédiée sur le site internet PPLA, accompagnée de photos et vidéos, de votre logo et d'un lien vers votre site • Un kakémono et une affiche A3 offerts • Coordination d'une journée terrain dédiée et prise en charge des frais externes (jusqu'à 3 000 €)
25 000 à 49 999 €	• Votre logo sur tous les supports de communication • Une page dédiée sur le site internet PPLA, accompagnée d'une photo et/ou vidéo, de votre logo et d'un lien vers votre site • Un kakémono et une affiche A3 offerts • Coordination d'une journée terrain dédiée et prise en charge à 50% des frais externes (jusqu'à 1 500 €)
10 000 à 24 999 €	• Votre logo sur les principaux supports de communication • Une demie page sur le site internet PPLA, accompagnée d'une photo, de votre logo et d'un lien vers votre site • Un kakémono et une affiche A3 offerts • Coordination d'une journée terrain partagée avec d'autres mécènes (frais externes à la charge du mécène)
5 000 à 9 999 €	• Votre logo sur les principaux supports de communication • Une demie page dédiée sur le site internet PPLA, accompagnée d'une photo, de votre logo et d'un lien vers votre site • Un kakémono et une affiche A3 offerts
1 à 4 999 €	• Une présentation en liste avec votre logo sur le site internet de PPLA, accompagnée d'une présentation de quelques lignes et d'un lien vers votre site internet • Une affiche A3 offerte

** D'autres types de contreparties pourront être étudiées pour répondre au mieux aux différentes demandes et stratégies d'entreprises des grands mécènes.*

AVANTAGES FISCAUX

Les Fonds de Dotation ont été créés par décret le 11 février 2009 afin de constituer un véhicule innovant au service du mécénat sur des grands projets de développement. Ils cumulent les avantages de solidité et transparence d'une fondation et ceux de simplicité et proximité d'une association.

Cette structure permet d'utiliser toutes les mesures de défiscalisation mises en place par le législateur :

SI VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE :

Vous bénéficiez de la loi de 23 juillet 1987 amendée par la loi « Aillagon » du 1er août 2003, soit une réduction de l'impôt sur les sociétés égale à 60 % de la somme versée, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires, avec la possibilité de reporter l'excédent sur les 5 exercices suivants.

Exemple :

Si vous donnez 25 000 €, votre don vous coûte 10 000 € net après défiscalisation.

SI VOUS ÊTES UN PARTICULIER :

Vous bénéficiez de la loi « Aillagon » du 1er août 2003 offrant une réduction de l'impôt sur le revenu égale à 66 % de la somme versée, dans la limite de 20 % du revenu imposable, avec la possibilité de reporter l'excédent sur les 5 exercices suivants.

Exemple :

Si vous donnez 100 €, votre don vous coûte 34 € net après défiscalisation.

SI VOUS ÊTES ASSUJETTI À L'IFI :

Vous pouvez faire une donation temporaire de l'usufruit d'un bien au Fonds, dont la valeur en pleine propriété sera entièrement déduite de votre assiette taxable.

Exemple :

Si vous avez un patrimoine de 1.5 M € et que vous donnez l'usufruit d'un bien d'une valeur de 750 000 € au Fonds, votre assiette taxable ne sera plus que de 750 000 € et vous ne serez pas assujetti à l'IFI.

CONTACTS

PLANTONS ENSEMBLE, PLANTONS EN FRANCE, PLANTONS POUR L'AVENIR
REJOIGNEZ-NOUS !

www.plantonspourlavenir.fr
contact@plantonspourlavenir.fr

05 40 120 800

Cécile Goube
Directrice
06 85 82 72 97

Tancrède Neveu
Directeur Délégué
06 82 81 48 75

Mathilde Rupert de Saint Aubin
Chargée de communication
05 40 120 293